

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Complémentaire à la formation d'ingénieur, mention
Biotechnologies : Procédés pharmaceutiques**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU Complémentaire à la formation d'ingénieur, mention Biotechnologies : Procédés pharmaceutiques comme suit :

Membres du jury

Eric DEBITON, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Magali VIVIER, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

Gwendoline CHRISTOPHE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Guillaume PIERRE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

Gwendoline CHRISTOPHE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Guillaume PIERRE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 14 mai 2025